



**POUR UN MONDE EXEMPT D'ARMES NUCLEAIRES :  
LA CONTRIBUTION DES PARLEMENTS**

**Document de travail présenté par  
M. Blaine Calkins (Canada), co-rapporteur**

Introduction

Depuis plus de six décennies, le développement, le déploiement et la prolifération d'armes nucléaires constituent un problème majeur pour la communauté internationale. Bien que leur nombre ait diminué considérablement depuis la fin de la guerre froide, ces armes continuent de jouer un rôle important dans les perceptions et les politiques en matière de sécurité, même si la grande majorité des Etats reconnaissent que leur utilisation aurait des conséquences humanitaires catastrophiques. Pourtant, les efforts constants déployés par quelques pays pour développer ou se procurer de telles armes menacent la paix et la sécurité régionales et mondiales; ils nuisent également au régime international instauré pour promouvoir la non-prolifération et le désarmement nucléaires.

Le contrôle de la technologie nucléaire présente des difficultés techniques. Mais le véritable défi – d'ordre politique celui-là – est de servir l'objectif fondamental consistant à empêcher toute nouvelle propagation des armes nucléaires (non-prolifération) et à réduire leur arsenal (désarmement). C'est pourquoi les Etats ne s'entendent souvent pas sur le nécessaire équilibre à atteindre et l'urgence d'aborder le problème sur ces deux fronts. Par conséquent, ce n'est qu'en mettant en œuvre pleinement les engagements existants en la matière – notamment ceux exprimés dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de 1968 – que l'objectif ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires sera atteignable.

L'Union interparlementaire (UIP) est résolue depuis longtemps "à promouvoir la non-prolifération et le désarmement nucléaires en vue du renforcement de la paix et de la sécurité internationales".<sup>1</sup> Prévenir la prolifération de toutes les armes nucléaires et en réduire le nombre jusqu'à les éliminer complètement fait aussi partie depuis longtemps des objectifs stratégiques des parlementaires dans de nombreux parlements membres de l'UIP, dont celui du Canada. Pour que cela se concrétise, il faut travailler sans relâche et s'assurer que la communauté internationale et ses Etats membres s'acquittent de leurs engagements juridiques et politiques afin d'appliquer pleinement et de manière transparente et vérifiable le TNP. Le cadre de ce traité doit aussi être renforcé au besoin. Les efforts diplomatiques menés parallèlement à l'échelle régionale peuvent également aller dans ce sens et servir

---

<sup>1</sup> Union interparlementaire, Promouvoir la non-prolifération et le désarmement nucléaires, et assurer l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires : le rôle des Parlements, Addis-Abeba, 10 avril 2009.

même de catalyseur de progrès au niveau multilatéral. Toutes ces initiatives dépendent de la volonté politique, qui est le facteur déterminant dans l'atteinte des objectifs du TNP.

#### Le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP)

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires traduit une quête quasi universelle. Les cinq puissances nucléaires reconnues – que sont les Etats-Unis, la Fédération de Russie, le Royaume-Uni, la France et la Chine – qui ont fait exploser des engins nucléaires avant janvier 1967, se sont engagées à réduire, jusqu'à l'élimination complète, leurs armes nucléaires. D'autres pays se sont quant à eux engagés à ne pas s'en procurer. Tous les Etats parties au Traité ont convenu de faciliter la coopération dans l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.<sup>2</sup>

Ce régime a connu plusieurs grands succès au fil des décennies. Malgré les énormes craintes de prolifération dans les années 1960, aujourd'hui, on ne dénombre que neuf puissances nucléaires. Si on veut parler de désarmement, bien que l'arsenal total compte plus de 17 000 armes nucléaires (dont plus de 90 % sont détenues par les Américains et les Russes), on est très loin du pic évalué à plus de 60 000 armes il y a 30 ans.

#### Renforcement du régime

Certes, le régime n'est pas parfait, puisqu'il y a eu prolifération, ce qui nuit inévitablement au désarmement. D'un côté, il y a des Etats qui renient leurs engagements aux termes du TNP, en développant des capacités nucléaires prétendument à des fins pacifiques, mais dont ils pourraient se servir ensuite pour se doter d'armes nucléaires, comme l'a fait la Corée du Nord; et de l'autre, il y a les pays qui manquent sans cesse à leurs obligations, comme la République islamique d'Iran et la République arabe syrienne, ce qui est tout aussi inquiétant. Par ailleurs, il convient de souligner que les Etats qui n'ont pas signé le TNP peuvent, et certains l'ont fait, développer des armes nucléaires à l'extérieur du cadre de cet instrument.

Au-delà du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires comme tel, plusieurs Etats continuent de faire obstacle à plusieurs autres éléments nécessaires à la non-prolifération et au désarmement. Il s'agit notamment de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN), qui a été ouvert à la signature en 1996, ainsi que de l'amorce de négociations concernant un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, qui interdirait la production de matières fissiles pour les armes nucléaires.

Quoi qu'il en soit, le TNP pose en principe l'engagement juridique et politique de la communauté internationale à l'égard de la non-prolifération et du désarmement. Il constitue donc la norme que doivent respecter tous les Etats – même ceux qui ne sont pas parties au Traité. Bien que les puissances nucléaires soient responsables, au premier chef, du désarmement nucléaire et qu'elles doivent rendre des comptes à cet égard, le respect complet de la lettre et de l'esprit du TNP incombe à tous les Etats.

---

<sup>2</sup> Seuls quatre pays n'ont jamais signé le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires : l'Inde, Israël, le Pakistan et le Soudan du Sud. La République populaire démocratique de Corée l'a signé puis a annoncé son retrait, indiquant que le Traité ne s'applique plus à elle.

Au fil des ans, les Etats ont pris des mesures destinées à renforcer le régime international de non-prolifération et de désarmement. L'année 1995 a marqué un tournant quand, lors de la Conférence d'examen du TNP, on a rendu le Traité permanent (alors qu'il ne devait être valide, au départ, que pendant 25 ans). Cette même conférence a permis d'imposer davantage d'obligations aux Etats parties et de parvenir à une entente sur une série de principes et d'objectifs liés à la non-prolifération et au désarmement. Cinq ans plus tard, en 2000, la Conférence d'examen du TNP a débouché sur l'adoption de mesures concrètes pour aller de l'avant.

### Consolider les acquis

Les attentats terroristes de septembre 2001 ont attiré l'attention de la population et des décideurs, aux Etats-Unis et ailleurs, sur la menace immédiate que fait peser sur la sécurité le terrorisme international. Bien que d'importants progrès aient été accomplis pour protéger le matériel nucléaire, la Conférence d'examen du TNP de 2005 n'a pas permis de s'entendre sur un document final, à cause de l'absence de consensus. Heureusement, depuis quelques années, on assiste à une nouvelle dynamique politique. Parmi les avancées dignes de mention, citons la proposition en cinq points du Secrétaire général des Nations Unies sur le désarmement nucléaire<sup>3</sup> et un discours fondamental prononcé en 2009 par le Président américain, Barack Obama; discours dans lequel il réaffirme les objectifs du TNP en expliquant l'engagement de l'Amérique à rechercher la paix et la sécurité dans un monde exempt d'armes nucléaires.<sup>4</sup>

La Conférence d'examen du TNP de mai 2010 a, pour sa part, permis l'adoption d'un document final contenant un Plan d'action en 64 points qui, entre autres choses, "demande à tous les Etats dotés d'armes nucléaires d'adopter des mesures de désarmement concrètes et affirme que tous les Etats doivent faire un effort particulier pour établir le cadre nécessaire à l'instauration et à la préservation d'un monde sans armes nucléaires".<sup>5</sup>

Malgré les progrès accomplis, il y a eu des déceptions, comme le report d'une conférence internationale attendue depuis longtemps pour lancer les discussions sur l'établissement d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Mais on assiste toutefois à un regain d'optimisme. En effet, l'Assemblée générale des Nations Unies, par exemple, a décidé de constituer un groupe d'experts gouvernementaux chargés d'ouvrir la discussion sur un possible traité interdisant la production de matières fissiles; de créer un groupe de travail à composition non limitée qui présentera des

---

<sup>3</sup> Bureau des affaires du désarmement des Nations Unies, [Les Nations Unies et la sécurité dans un monde exempt d'armes nucléaires](#), proposition en cinq points du secrétaire général sur le désarmement nucléaire, 2008.

<sup>4</sup> [Remarks by President Barack Obama](#), discours prononcé place Hradcany, Prague, République tchèque, 5 avril 2009. [EN ANGLAIS SEULEMENT] Plus tard cette même année, le Conseil de sécurité des Nations Unies a résolu à l'unanimité « [d']œuvrer à un monde plus sûr pour tous et à créer les conditions pour un monde sans armes nucléaires, conformément aux objectifs énoncés dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, d'une manière qui promeuve la stabilité internationale, et sur la base du principe d'une sécurité non diminuée pour tous ». Voir [Le Conseil de sécurité plaide en faveur d'un monde dénucléarisé, résolution 1987 \(2009\) adoptée par 14 chefs d'Etat et de gouvernement](#), Conseil de sécurité des Nations Unies, CS/9746, 24 septembre 2009.

<sup>5</sup> Conférence des parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, [Document final, Volume I](#), New York, 2010, p. 21.

propositions pour la réalisation et le maintien d'un monde exempt d'armes nucléaires; et d'organiser une réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire en septembre 2013.<sup>6</sup> Etant donné le contexte, le défi à relever, au cours des mois et des années à venir, consistera à faire des progrès, là où c'est possible, et à consolider les acquis en s'accrochant au type d'objectif commun qui pourra faire de la prochaine Conférence d'examen du TNP de 2015 une réussite en posant les jalons d'actions futures.

### Le rôle des parlements

Etant donné que presque tous les États se sont engagés, en vertu du TNP, à l'élimination, à terme, des armes nucléaires, les parlementaires doivent se demander comment garantir la mise en œuvre du Traité. Au niveau mondial, cela doit se faire de manière à préserver la sécurité et la stabilité, tout en parvenant à un consensus entre les États. Il convient aussi de déployer en parallèle des efforts pour rendre le TNP universel en convainquant les pays qui ne sont pas encore parties du Traité de le signer, c'est-à-dire en leur faisant la démonstration que c'est un bon moyen pour renforcer la sécurité nationale, régionale et internationale.

Compte tenu de leur charge et de leurs connaissances toutes particulières, les parlementaires ont un rôle central à jouer à ce chapitre. Ils peuvent notamment demander des comptes aux gouvernements et veiller à ce que ceux-ci s'acquittent de leurs devoirs et de leurs responsabilités aux termes du TNP; convaincre les gouvernements d'accepter de nouveaux engagements, mécanismes et obligations au besoin; et mobiliser l'opinion publique ainsi que la société civile afin d'exiger des actions plus rapides et conséquentes.

En 2009, l'UIP a adopté une résolution dans ce sens, dont les recommandations demeurent au centre des mesures que doivent prendre les parlementaires.<sup>7</sup> En collaboration avec les Parlementaires pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires, ou PNND, en 2012, l'UIP a publié un guide qui dresse la liste exhaustive des politiques et pratiques exemplaires à suivre en complément des efforts gouvernementaux en matière de non-prolifération et de désarmement.<sup>8</sup> C'est précisément en œuvrant dans ce sens et en travaillant en partenariat avec les gouvernements et la société civile que les parlementaires pourront contribuer à l'atteinte de l'ultime objectif auquel nous aspirons : débarrasser le monde des armes nucléaires.

---

<sup>6</sup> Assemblée générale des Nations Unies, [Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires](#), A/RES/67/53, 3 décembre 2012; Assemblée générale des Nations Unies, [Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire](#), A/RES/67/56, 3 décembre 2012; Assemblée générale des Nations Unies, [Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire](#), A/RES/67/39, 3 décembre 2012.

<sup>7</sup> Union interparlementaire, [Promouvoir la non-prolifération et le désarmement nucléaires, et assurer l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires : Le rôle des Parlements](#), Addis-Abeba, 10 avril 2009.

<sup>8</sup> Union interparlementaire, [Promouvoir la non-prolifération et le désarmement nucléaires](#), Guide à l'usage des parlementaires, n° 19-2012.